

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de L'HERM

Séance du 28 juillet 2020

### Délibération n° 2020-25

Effectif normal du Conseil : 11

Nombre de  
membres en  
exercice : 11

L'An deux mil vingt le vingt-huit juillet à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **SERRES** Jean-Claude, Maire.

Présents : 10

Absents : 01

Votants : 11

Procuration : 01

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2020

Présents : SERRES Jean-Claude, BABY Gilles, GODARD Philippe, MOZIN Nicolas, NIVALLE Guillaume, BORDENAVE Cédric, WATTEZ Laurent, Mesdames VERA-BABY Martine, FAGE Joyce, MARCELLI Sandrine.

Absents : POUECH Patrick procuration SERRES Jean-Claude

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Secrétaire de séance : BABY Gilles

### Objet : Vote du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Et de l'affichage en mairie le :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par la Trésorière visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901385-20200728-DELIB2020-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2020

Affichage : 28/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

**Le Maire**  
**SERRES Jean Claude**



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Et de l'affichage en mairie le :

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de L'HERM

Séance du 28 juillet 2020

### Délibération n° 2020-26

Effectif normal du Conseil : 11

Nombre de  
membres en  
exercice : 11

L'An deux mil vingt le vingt-huit juillet à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BABY Gilles**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Présents : 10

Absents : 01

Votants : 11

Procuration : 01

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2020

Présents : SERRES Jean-Claude, BABY Gilles, GODARD Philippe, MOZIN Nicolas, NIVALLE Guillaume, BORDENAVE Cédric, WATTEZ Laurent, Mesdames VERA-BABY Martine, FAGE Joyce, MARCELLI Sandrine.

Absents : POUECH Patrick procuration SERRES Jean-Claude

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Secrétaire de séance : BABY Gilles

### Objet : Vote du compte Administratif 2019

#### Fonctionnement :

Dépenses : 168 869.90 €

Recettes : 188 311.00 €

#### Investissement :

Dépenses : 24 485.69 €

Recettes : 171 764.24 €

#### Report 2019 :

Fonctionnement : 78 588.93 €

Investissement : -101 646.83 €

#### Résultat de clôture :

Fonctionnement : 98 030.03 €

Investissement : 45 631.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Maire Jean-Claude SERRES étant sorti de la pièce et ne participant pas au vote,

*Décide* de voter le compte administratif 2019

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Adjoint au Maire  
**BABY Gilles**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901385-20200728-DELIB2020-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2020

Affichage : 28/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de L'HERM

Séance du 28 juillet 2020

### Délibération n° 2020-28

Effectif normal du Conseil : 11

Nombre de  
membres en  
exercice : 11

L'An deux mil vingt le vingt-huit juillet à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **SERRES Jean-Claude**, Maire.

Présents : 10

Absents : 01

Votants : 11

Procuration : 01

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2020

Présents : SERRES Jean-Claude, BABY Gilles, GODARD Philippe, MOZIN Nicolas, NIVALLE Guillaume, BORDENAVE Cédric, WATTEZ Laurent, Mesdames VERA-BABY Martine, FAGE Joyce, MARCELLI Sandrine.

Absents : POUECH Patrick procuration SERRES Jean-Claude

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Secrétaire de séance : BABY Gilles

### Objet : Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

- Fonctionnement Dépenses = Recettes : 283 678.03€
- Investissement Dépenses = Recettes : 198 045.72€

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Approuve** le budget primitif de la commune pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901385-20200728-DELIB2020-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2020

Affichage : 28/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire  
**SERRES Jean Claude**



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Et de l'affichage en mairie le :